

Procédure d'affectation Affelnet après la 3^{ème}, qu'est-ce qui change en 2021 ?

18 février 2021- Mis à jour le 3 mars 2021



Nouvelle procédure d'affectation Affelnet 2021¹

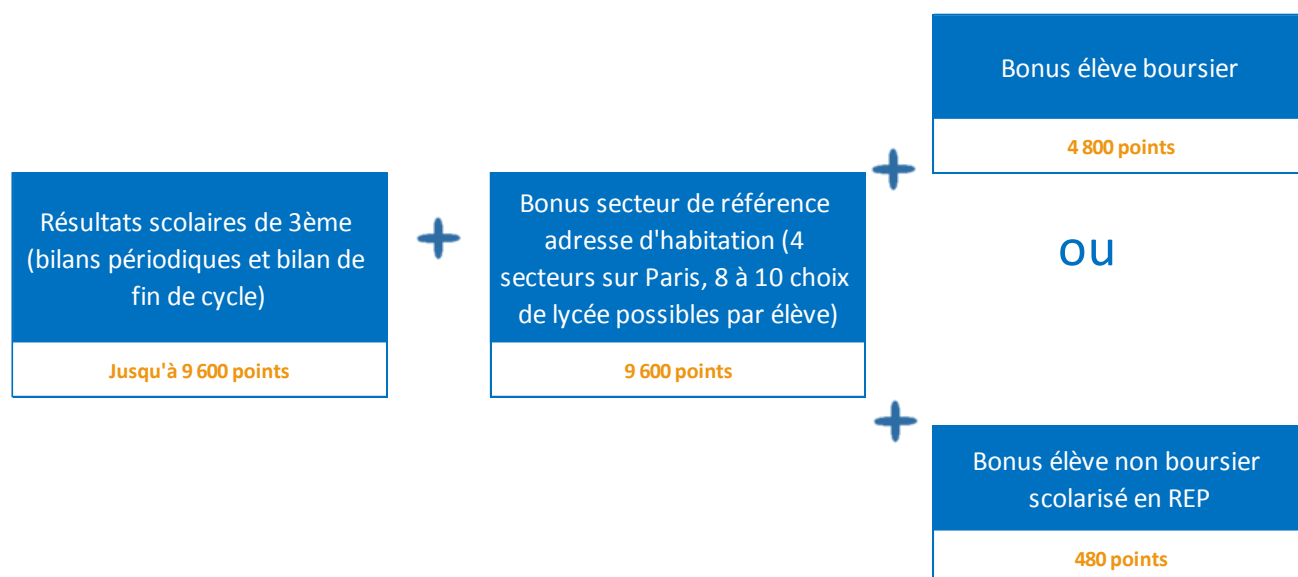
A l'heure où le rectorat de Paris vient tout juste d'annoncer des changements majeurs sur la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur via Affelnet, vous êtes nombreux à vous interroger sur les nouveaux critères d'affectation qui s'appliqueront dès cette année aux élèves de 3ème.

La **Peep Carnot** fait un premier point sur ce qui change ou pas....

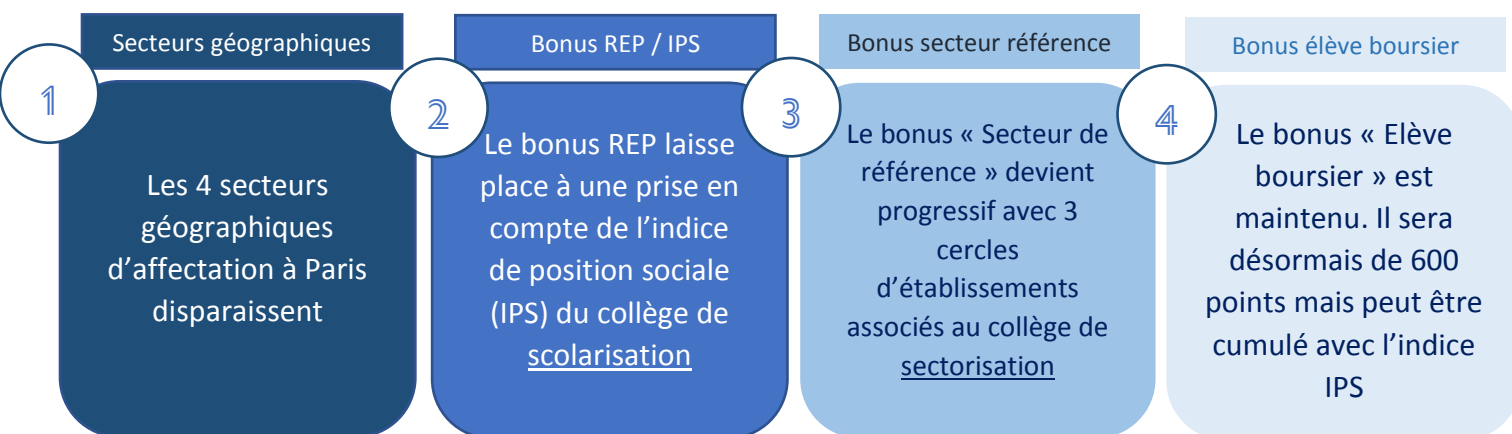
1 | Pourquoi changer ?

Le rectorat souhaite favoriser la proximité géographique tout en développant un système qui favorise davantage la mixité sociale et scolaire dans les établissements parisiens. Cela permettra également de limiter le nombre d'élèves sans affectation à l'issue de la procédure.

2 | Rappel des critères d'affectation Affelnet jusqu'en 2020



3 | Ce qu'il faut retenir des principaux changements à venir



¹ Sur la base des informations issues de présentations transmises par le rectorat

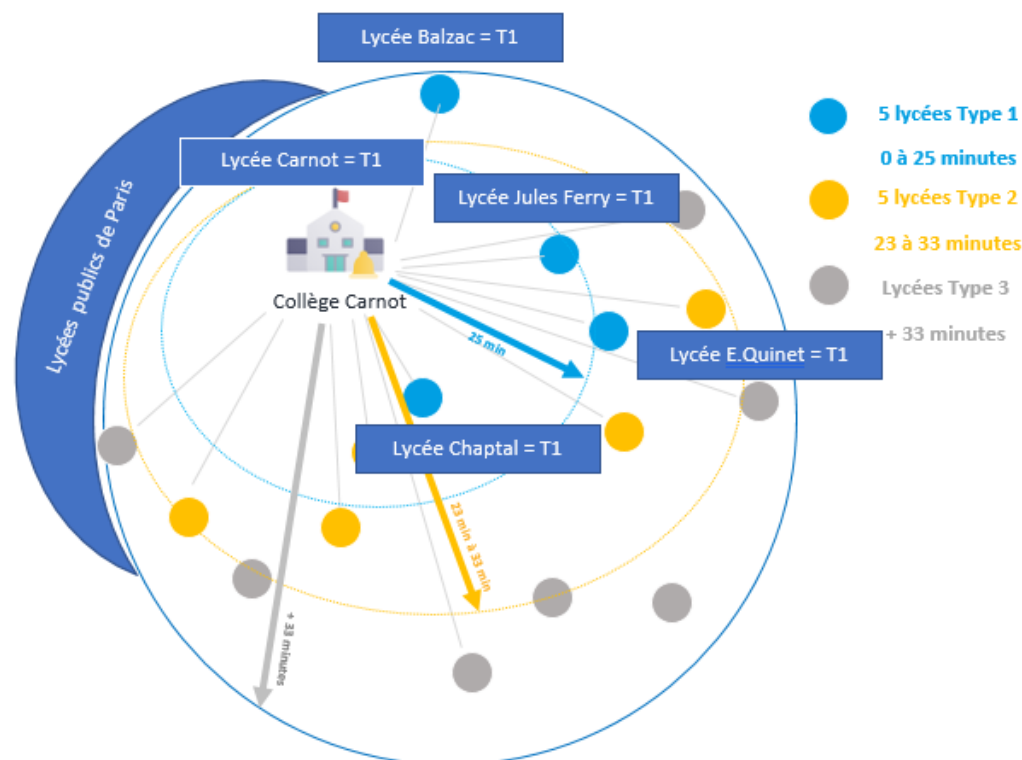
4 | Le système d'affectation Affelnet 2021

L'élève formule toujours 10 vœux dans Affelnet. Pour le collège de sectorisation de l'enfant (et non celui dans lequel il est scolarisé par exemple du fait d'une dérogation) :

- **Une première zone** sera constituée, à laquelle cinq lycées seront rattachés. Ces établissements seront situés au maximum à vingt-cinq minutes de transport du collège de sectorisation d'origine. Elle comportera un ou deux établissements attractifs, un ou deux de niveau moyen et un ou deux établissements un peu moins prisés.
- **Une deuxième zone** comprendra des lycées situés maximum à 33 minutes de transport, où les élèves ne seront pas prioritaires.
- **Enfin une troisième zone** comportera tous les autres lycées publics parisiens n'appartenant pas aux zones 1 et 2.

Le nombre de points attribués dans Affelnet varie en fonction du type de Lycée

5 Lycées de type 1	0 à 25 minutes de transport	32 640 points
5 Lycées de type 2	23 à 33 minutes de transport	17 760 points
Tous les autres lycées de type 3	+ 33 minutes de transport	16 800 points



La liste des lycées pour chacun des 3 cercles a été publiée le 3 mars par le Rectorat. **Consultez notre carte interactive** (accessible depuis la page d'accueil de notre site) pour visualiser la liste des lycées associés à chaque collège de sectorisation ou [le site de l'académie de Paris](#).

Pour les élèves sectorisés au Collège Carnot, les 5 lycées de type 1 (avec le maximum de points) sont : Lycée Carnot, Lycée Chaptal, Lycée Jules Ferry, Lycée Honoré de Balzac et Lycée E. Quinet.

5 | Et concrètement, ça donne quoi en termes de critères d'affectation d'Affelnet en 2021 ?

Critères d'affectation Affelnet 2021

Résultats scolaires de 3ème (bilans périodiques et bilan de fin de cycle)	Bonus secteur de référence progressif en fonction du collège de <u>sectorisation</u>	Indice de Position Sociale (IPS) du collège de <u>scolarisation</u>	Bonus élève boursier
Jusqu'à 9 600 points	<p>Jusqu'à 32 640 points</p> <p>Lycées de type 1 = 32 640 points</p> <p>Lycées de type 2 = 17 760 points</p> <p>Lycées de type 3 = 16 800 points</p>	<p>Jusqu'à 1 200 points</p> <p>IPS inférieur à la moyenne nationale (106,1) = 1 200 points</p> <p>IPS compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124) = 600 points</p> <p>IPS supérieur à la moyenne académique = pas de points</p> <p>IPS du Collège Carnot = 136,3</p>	600 points

Minimum 16 800 points / Maximum 44 040 points

Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !

